

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mai 2022

Le 5 mai 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 29 avril 2022 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire
Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Monsieur CONTANT David, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame HENOT Valérie, Madame LAPAQUE Céline, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame POINSIGNON Magali, Madame RAVARD Caroline, Monsieur THISSELIN Vincent, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux.

Absents avec excuse : ./.

Absents sans excuse : ./.

1) TRAVAUX SECURISATION SIGNALISATION ROUTIERE (2 contre et 1 abstention)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu le budget primitif,
- Vu l'arrêté du 04.08.2021 portant limitation de la vitesse de circulation à 30km/h sur l'ensemble de la commune,
- Considérant la nécessité d'adapter et de conforter une sécurité routière dans le cadre de la zone 30 pour les voies entrantes de lotissements et la rue principale traversante du village,
- Après avoir entendu M. BUR Jean Marc, Adjoint au Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux :

- de signalisation horizontale et verticale à la société C2 MARQUAGE sise à MONDELANGE pour le montant de 6740 € HT.
 - d'aménagement de trois ralentisseurs rue des Pâquerettes, rue des Mirabelliers et rue de la Vaquinière à la société COLAS sise à MARLY pour le montant de 17250 € HT.
- et donne mandat à M. le Maire pour engager toutes les procédures afférentes, liquider et mandater les dépenses sur l'opération correspondante.

2) EQUIPEMENTS DES CLUBS HOUSE DU COMPLEXE SPORTIF

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la nécessité de prévoir l'installation d'éléments de cuisine dans les clubs house pour la RS LA MAXE, LA MAXE PETANQUE, la MJC (Maison de la Jeunesse et de la Culture) et CFP,
- Après avoir entendu M. DUVAL Jacques, Adjoint au Maire de LA MAXE et M. ALLAIN Jean-Yves, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition et l'installation d'éléments de cuisine à la société ECO CUISINES sise à TALANGE pour :

- le club house du football pour le montant de 3433.33€ HT
- le club house de la pétanque pour le montant de 4083.33 € HT
- le club house multi-activités pour le montant de 4291.67 € HT

et donne mandat à M. le Maire pour engager toutes les procédures afférentes, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

3) ACQUISITION D'UNE TRONCONNEUSE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la nécessité d'acquérir du matériel dédié aux espaces verts,
- Après avoir entendu M. DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir une tronçonneuse à main à la société ASMV sise à METZ pour le montant de 614.25 € HT et donne mandat à M. le Maire pour engager toutes les procédures afférentes, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

4) ACQUISITION DE JARDINIÈRES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la nécessité de compléter l'ensemble des jardinières,
- Considérant la nécessité du maintien du label trois fleurs,
- Après avoir entendu Mme WALLERICH Patricia, Adjointe au Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'acquisition de trois jardinières à la société ATECH sise à CHOLET pour le montant de 1245.00 € HT et donne mandat à M. le Maire pour engager toutes les procédures afférentes, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

5) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Vu la nécessité de procéder à des audits énergétiques afin de réduire les coûts d'énergie pour les bâtiments de l'école, la mairie, périscolaire et salle polyvalente,
- Vu la délibération du 06.04.2022,
- Après avoir entendu Mme DEBLAY DAVOISE Audrey, Conseillère Municipale de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions pour le financement de l'audit énergétique de la mairie, salle polyvalente, école et périscolaire dans le cadre du dispositif d'aide Climaxion au Conseil Régional et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

6) PROJET ECOLE NUMERIQUE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu la délibération du 25.03.2021,
- Vu la délibération du 26.08.2021,
- Après avoir entendu Mme WALLERICH Patricia, Adjointe au Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- l'acquisition du matériel informatique avec la pose et dépose de deux vidéos projecteurs à la société LBI SYSTEMS sise à HEILLECOURT pour les montants respectifs de 23533.00 € HT et de 270 € HT.
- les travaux d'installation de câblages à la société TELMO sise à MARLY pour le montant de 13971.10 € HT.
- les travaux de réfection de murs de 3 salles de classe à la société FACAD EST sise WOIPPY pour le montant de 4500 € HT.

et donne mandat à M. le Maire pour engager toutes les procédures afférentes, liquider et mandater les dépenses sur l'opération correspondante.

A LA MAXE, le 13 mai 2022

LE MAIRE



Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	TRAVAUX SECURISATION SIGNALISATION ROUTIERE
2	EQUIPEMENTS DES CLUBS HOUSE DU COMPLEXE SPORTIF
3	ACQUISITION D'UNE TRONCONNEUSE
4	ACQUISITION DE JARDINIÈRES
5	DEMANDE DE SUBVENTION AUDIT ENERGETIQUE BATIMENT COMMUNAUX
6	PROJET ECOLE NUMERIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
PERNET	Thierry	1er Adjoint	
BUR	Jean-Marc	2 ^{ème} Adjoint	
WALLERICH	Patricia	3 ^{ème} Adjointe	
DUVAL	Jacques	4 ^{ème} Adjoint	
ALLAIN	Jean-Yves	Conseiller	
CONTANT	David	Conseiller	
DEBLAY DAVOISE	Audrey	Conseillère	
HENOT	Valérie	Conseillère	
LAPAQUE	Celine	Conseillère	
PEGORARO	Nicolas	Conseiller	
POINSIGNON	Magali	Conseillère	
RAVARD	Caroline	Conseillère	
THISSELIN	Vincent	Conseiller	
THOMAS	Sandrine	Conseillère	